











LOI TRAVAIL

Promulgation ou pas, on continue !!!

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016

MANIFESTATION A VILLEFRANCHE

Départ 17H – Place des Arts (devant la sous-préfecture)

MANIFESTATION A LYON

Départ 11H - Manufacture des Tabacs - Bellecour

La mobilisation sur le territoire

Sur le territoire de Villefranche, du Beaujolais et du Val de Saône, les salariés, les retraités, les privés d'emploi, et la jeunesse n'ont raté aucune des 13 journées nationales d'actions unitaires.

Des centaines de personnes ont manifesté Place des Arts et Rue Nationale pour le retrait de la Loi Travail.

Cette mobilisation a largement contribué au 1 million de participant-e-s à la votation citoyenne.

Le gouvernement a perdu la bataille idéologique, a perdu tout crédit vis-à-vis de la population, et de surcroit a entamé les valeurs de notre République.

Notre responsabilité est bien de continuer à rassembler, à organiser, à impulser toute la force nécessaire pour en finir avec les régressions sociales et pour gagner de nouveaux droits.

Il y a déjà trop de chômeurs sur le territoire beauiolais

Depuis l'arrivée de Hollande chaque mois notre territoire Beaujolais compte une moyenne de 75 chômeurs supplémentaires. Plus de 18 000 inscrits à pôle emploi sur Villefranche, le Beaujolais et le Val de Saône, c'est intolérable, et pourtant avec sa loi on va droit dans le mur. C'est encore plus de précarité, plus de flexibilité, plus de liberté pour les patrons de licencier encore plus vite et plus facilement.

NON, NON et NON, de cette loi nous n'en voulons pas!

OUI, OUI et OUI pour combattre le chômage rien de mieux pour relancer la consommation que d'augmenter les salaires et les retraites, en réduisant le temps de travail à 32h.

Le 49.3 véritable déni de démocratie sociale

Après un passage éclair devant le Conseil constitutionnel, la loi travail a été promulguée en pleine période estivale, sans jamais avoir été votée. François Hollande ayant eu recours à trois reprises au 49-3!

Voilà la vraie définition du soi-disant dialogue social défendu par le Président de la République et son gouvernement : recourir à l'article 49 alinéa 3 de notre Constitution c'est-à-dire à une disposition qui empêche le dialogue pour faire adopter une loi, « leur loi », qui aura de toute évidence des répercussions des plus néfastes sur les conditions de travail.

Même les menaces de l'interdiction de manifester ne nous arrêterons pas.

Bien que la loi ait été promulquée, la CGT ne baissera pas les bras. Comme elle l'a déjà annoncé, avec l'intersyndicale, elle va poursuivre les actions, notamment dès le 15 septembre prochain.

Une unité syndicale majoritaire

L'unité des 7 organisations syndicales majoritaires de salariés, de lycéens et d'étudiants (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) a résisté à toutes les manœuvres et toutes les tentatives de division.

Présentes depuis le début de la mobilisation, elles font toujours front commun contre la Loi Travail malgré les quelques reculades gouvernementales.

Cette mauvaise Loi Travail soutenue par la seule CFDT minoritaire doit être abrogée.

4 mois d'une mobilisation décisive

Un mouvement social inédit qui n'est pas fini

Février: Le projet de loi Travail est rendu public dans la presse. Lancement de la pétition « *Loi travail, non merci* » qui a recueilli 1,35 million de signatures. A l'initiative de la CGT, l'intersyndicale CGT/FO/FSU/Solidaires/UNEF/UNL/FIDL dénonce la loi Travail et appelle à la mobilisation.

Mars: Jusqu'à 1,3 million de manifestant-e-s dans la rue contre la loi Travail.

Mai-juin : Des milliers d'arrêts de travail et des grèves reconductibles ont lieu dans de nombreux secteurs.

Mai: Face à la fronde des députés, le gouvernement dégaine le 49-3. L'intersyndicale écrit un courrier, resté sans réponse, à François Hollande demandant à être reçue. Lancement de la votation citoyenne.

Juin: 1 million de personnes défilent à Paris, 1,3 million dans toute la France. Pour la 1^{ère} fois depuis 1962 le gouvernement interdit une manifestation syndicale. Il sera obligé de reculer.

Juillet: 55 entrepreneurs, cadres dirigeants et supérieurs dénoncent la loi Travail et appellent le gouvernement au dialogue. Pour la 2^{ème} fois, le gouvernement fait adopter sa loi en force avec le 49-3.

La Loi Travail : Une loi dont personne ne veut

Sondages après sondages, le rejet de cette loi régressive est massif et sans appel.

Dernier en date, le sondage Odoxa-FTI paru le 18 juillet, relève que 7 français sur 10 sont « mécontents de l'adoption définitive du projet de loi travail » et plus de la moitié d'entre eux « souhaite que les manifestations contre le texte se poursuivent ».

Qui a permis de premiers résultats

21 mars: 1 ers reculs du gouvernement qui supprime:

- le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif,
- l'augmentation du temps de travail des apprenti-es mineur-e-s,
- la mise en place des forfaits-jours sans accord d'entreprise
- le fractionnement des 11h de repos quotidien,
- la négociation des congés pour évènements familiaux (mariage, décès...) dans chaque entreprise.

11 avril : le gouvernement est contraint d'annoncer un plan pour les jeunes :

- augmentation du nombre et du montant des bourses étudiantes et lycéennes
- extension de la « garantie jeunes »
- mise en place d'une aide à la recherche du premier emploi
- concertation sur la rémunération des apprenti-e-s.

11 mai : la définition du harcèlement sexuel et du sexisme est renforcée (article1). Le périmètre international est rétabli pour apprécier les difficultés des entreprises en cas de licenciement économique (article 30).

5 juillet : la loi Travail prévoit 6 domaines dans lesquels l'accord d'entreprise ne peut déroger à l'accord de branche : les classifications, la formation professionnelle, la prévoyance, les salaires, l'égalité F/H et la pénibilité (il manque malheureusement le temps de travail!).

Dans toutes les autres, <u>l'accord d'entreprise pourra être</u> <u>inférieur à l'accord de branche</u> : c'est l'inversion de la hiérarchie des normes qui reste inacceptable.

<u>Prochaine étape</u>: l'abrogation de la Loi Travail

Opposée à cette réforme régressive mais favorable à un réel projet social, la CGT continuera à mener cette bataille autant légitime que nécessaire :

POUR UN DROIT DU TRAVAIL DIGNE DU 21^{ème} SIÈCLE POUR INVERSER LA COURBE DU RECUL SOCIAL

Dans l'unité, salarié-e-s du public et du privé, retraité-e-s, privé-e-s d'emplois, jeunesse lycéenne et étudiante...

LE 15 SEPTEMBRE 2016, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET DANS LA RUE POUR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

http://www.ulcgt69villefranche.fr/ ul.cgtvillefranche69@free.fr

Tel: 04 74 65 25 31